ARRITTI

nu 2796 da u 25 à u 31 di maghju 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Lingua p. 3

La mission stratégique de Scola Corsa

Herri Urrats, c'est la fête annuelle des écoles associatives immersives en langue basque, les ikastola, mises en place par la Fédération Seaska. Lancée il y a près de 40 ans, en 1984, pour soutenir l'ouverture des premières ikastola et développer leur réseau, elle rassemble autour du lac de Saint-Pée-sur-Nivelle des dizaines de milliers de personnes et permet à la fois de réunir les fonds nécessaires au financement des écoles, et de fédérer toujours plus autour de la langue basque. Scola Corsa a eu le privilège d'assister à l'événement. À lire en p.4-5

Herri urrats
I passi di u pòpulu

Zone humide de Petracurbara p. 6-7

Nouveau symbole de mépris des règles d'environnement

Michel Castellani à propos des incendies

À rombu di luttà!

p. 7

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

Topu citatinu è topu paisanu

Un topu citatinu, techju di bene stà, un amicu campagnolu invitò à magnà...

– O cumpà, un pranzu: salcicci è ficatellu, resti d'aziminu è vinu muscatellu...
L'altru chì era famitu, accittò l'invitazione, quandu si hè disgraziatu, ùn si manca di st'occasione. Sott'à i pedi di a tola, robba secca è robba pagna, ussicelli è pane d'orzu, si fece à magna magna...

Mentre chì à issu ripastu era occupata a nostra ghjente, in la pezza vicina un passu si fece sente.
– Scappemu, o cumpà chì ci hè u patrone... È pò ùn hè mai solu, hè sempre cù un gattone...
Parlàtuli di gatti, u topu perde curaghju... Scapponu i dui amici ind'un tafò di u sulaghju.

Dopu à un certu tempu, forse quasi un'ora, u topu citatinu mette un nasu fora:
– À le mane, o cumpà... hè sparitu u patrone, femu un pocu in furia, andemu à compie à cullazione...
– O quellu topu, disse u paisanu, un ripastu tantu finu, ùn mi dice più nulla cù lu fretu in lu spinu. Ùn hè fattu meiu di piattammi in li sulaghji, è la meia la paura, sò li gatti tupaghji...

Scappò cum'ellu scappa un topu, saltichjendu bellu prestu, è parlendu bellu pocu.

Muralità
E cità, sò impistate di patroni è di gatti...
In questa galera o Corsu chì scumbatti?
In la nostra Ìsula nuda à ugnunu... issi punti mi piace à dilli: forse si magna pocu, ma si magna tranquilli. ■

www.arritti.corsica

Accapu di a reddazzione

Zaporijia

Alain Bauer, prufessore di criminologìa, direttore scientìficu è vicepresidente di u Cunsigliu scientìficu di u polu Securità Difesa di u CNAM (Cunservatoriu naziunale di l'Arte è i Mistieri) si sprimava duie simane fà à a televisiò nant'à u casu di a più grande centrale nuclearia d'Auropa, in Zaporijia. Dapoi u principiu di a guerra in Ucràinia, si ne parla ogni tantu: ci si pesa una minaccia tremenda. Oghje sempre occupata da l'armata rùssia, ferma in mira da i Rùssii cum'è da l'Ucrainiani. L'Agenzia Internaziunale di l'Energìa Atòmica, u gendarmu mundiale pè u nucleariu, parla d'un *« rìsicu grave d'accidente nucleariu è di situazione imprevisìbile »*. Alain Bauer dice anch'ellu *« ci hè una minaccia tamanta in Zaporijia. Hè occuppata di manera militare, ciò ch'era impensèvule per una centrala... è i Rùssii si sò ghjuvati di terre radiuattive per fà trancee »*. Ma pè u più, a centrale hè diventata un inghjocu induve i dui prutagunisti ghjòcanu à fassi paura. L'Ucràinia hà pruvatu parechje volte à sregulà un matrale chì ghjove à u rifritamentu di a centrale per cunduce i Rùssii à abandunà i lochi. U prublema hè ch'ellu pò accade un accidente. Senza cuntà chì l'impiecati sò stanchi, struffulati è minacciati anch'elli da l'armata rùssia, ind'una pressione cuntìnua, anu pocu tempu di riposu. L'agenzia rùssia Rosatom ch'hà presu e cumande si dice in difficultà per fà funziunà currettamentu a centrale. 18 cità à l'intornu sò state evacuate u 7 di maghju scorsu. *« Zaporijia ghjè Cernobile putenza quattru »* dice torna Alain Bauer. In 2022, a centrale era stata tocca da e bombe rùssie. *« Sò vere minaccie »* secondu à Greenpeace chì dumanda à ciò chì tutte e centrale nuclearie d'Auropa pòssinu fà testi di cuntrollu di resistenza per prevene situazioni sìmule in tempu di guerra. *« I stress-tests à a guerra dèvenu include l'evaluazione di a vulnerabilità di i reattori in casu di pèrdita di l'alimentazione elèttrica è di l'impattu di i rìsichi cuncernendu u rifritamentu »* dice l'associu di difesa di l'ambiente. Greenpeace dumanda dinù sanzioni contr'à Rosatom. Hè impensèvule di dà di pettu à una guerra contr'à a Russìa in Auropa è di cuntinuà à avè rilazioni cumerciale cù a so agenzia nuclearia. *« u guvernu francese hè prontu à tuttu per difende a so indùstria nuclearia ch'hè in lea cù u regime di Poutine. Dinunzià l'agressione rùssia è prutege di manera attiva Rosatom à u livellu aurupeu ghjè tutalmente ipocritu. Sta caranavalata deve còmpiesi è a Francia deve arrestà d'oppònesi à e sanzioni contr'à u nucleariu rùssiu »* dice torna Greenpeace. A centrale ammansa soprapiazza Uranium 235 è Uranium 238 chì ghjòvenu à a so alimentazione. S'elli sò tocchi da e bombe, u rìsicu di righjettu radiuattivu hè grande. In casu di tagliature elèttrica, dinù, u sistema di rifritamentu di i reattori ùn puderebbe più funziunà, aprendu a porta à un rìsicu di fusione di u cumbustìbule è di pulluzione radiuattive chì pò pruvucà una splusione di u locu di cunfinamentu. E cunsequenze serìanu tremende per tutta l'Auropa cum'ella hè accudutu in Cernobile.
Stu 22 di maghju, a centrale di Zaporijia è quella di Dniepr èranu torna arrestate per vìa di a stanciata di a so alimentazione elèttrica, annunziava Rosatom. A centrala conta sei reattori di 1000 MW ognunu, vale à dì una putenza elèttrica di 5700 MW, cinque volta di più chè Cernobile à l'èpica. ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

La mission stratégique de Scola Corsa

Quand on s'engage dans une œuvre aussi importante, on le fait souvent après un voyage d'études. Ainsi en est-il de Scola Corsa qui est la « version corse » des écoles immersives, lancée en Corse après avoir constaté, de visu, la réalité et la réussite du modèle basque de ses homologues Seaska du réseau Eskolim.

La première fois que, grâce aux moyens du Parlement européen, j'ai pu organiser un voyage d'études autour de l'expérience Seaska d'enseignement du basque par immersion, j'étais accompagné de militants culturels et politiques, conseillers municipaux et adjoints de Bastia et Biguglia, les deux premières mairies volontaires, ainsi que des futurs cadres de l'association, à commencer par son président Ghjiseppu Turchini. C'est dans la foulée de ce premier voyage qu'un groupe et un projet sont nés, ce qui a conduit à l'ouverture des deux premiers sites de Bastia-Toga et de Biguglia avec leurs deux premières maternelles immersives regroupant premier et deuxième niveau à la rentrée de septembre 2021.

Rentrée 2022 : les deux premiers sites ont ouvert leurs deuxièmes classes, un troisième site a été créé à Sàrrula Carcupinu en région ajaccienne, et, dans le même élan, il a été procédé à la mise en place par l'AFPA de Corti d'une formation dédiée aux futurs enseignants, maîtresses et assistantes maternelles. Ceux-là ont pu se rendre à Béziers pour s'inspirer du modèle de formation des maîtres mis en place par les Occitans pour leur Calendreta.

Rentrée 2023 : un quatrième site est prévu à Corti. Parents et enseignants sont d'ores et déjà en place. Et, étape cruciale, un premier CP va ouvrir à Bastia où les enfants qui ont commencé leur scolarité en 2021 en deuxième niveau de maternelle vont découvrir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture directement en langue corse.

Voilà pour le bilan à la fin cette deuxième année scolaire ; il est déjà consistant.

L'objectif du nouveau voyage d'études mené au Pays basque cette année a été, pour les maîtresses de s'imprégner de l'expérience pédagogique qui a été réussie là-bas, et pour les cadres de l'association, de prendre la mesure d'une machine économique magnifiquement rodée autour de l'engagement des parents d'élèves.

Notre participation à Herri Urrats, la grande fête annuelle des Ikastolas, le dimanche 14 mai à Saint Pée sur Nivelle, a recueilli l'exemple d'une mobilisation qui rassemble 2.500 bénévoles parfaitement structurés, et accueille 30.000 participants bien que cette édition 2023 ait été très contrariée par la pluie. En année faste, ce sont 50.000 participants qui se pressent sur les rives du lac où plusieurs sites proposent des stands, de la nourriture et de la boisson, et une scène musicale ouverte aux artistes basques les plus en vogue. Pour nous autres c'est une révélation de voir ces milliers d'adolescents venus en bande et parlant basque entre eux. Ils seront les cadres qui assureront la présence de la langue basque demain, dans les écoles, dans les médias et dans la vie quotidienne.

La rentrée 2023 en Corse devra réussir plusieurs challenges. Conforter la structure administrative de l'association qui gère les différents sites ; contractualiser avec la Collectivité de Corse à un niveau suffisant pour garantir le développement du réseau, horizontalement en accueillant plus d'élèves dans chaque école et en ouvrant de nouveaux sites, comme verticalement en ouvrant de nouvelles classes de niveau au fur et à mesure que les enfants grandissent dans leur scolarité, enseignement primaire, puis collège et enfin lycée. Mettre sur pied l'équivalent corse d'Herri Urrats ; arracher au plus vite la contractualisation des enseignants avec l'Éducation nationale comme cela est fait pour toutes les composantes d'Eskolim, sont deux autres objectifs essentiels.

La situation désormais très précaire de la transmission de la langue corse demande une réponse politique ambitieuse. Le Pays basque compte une population équivalente à celle de la Corse, ce qui permet de quantifier plus aisément les objectifs à atteindre. Trente-quatre sites primaires ont ouvert depuis la création de Seaska ; nous en serons à quatre cette rentrée. Il nous faudra rapidement dédoubler Aiacciu et Bastia, ouvrir en Balagne, en Plaine, dans l'Extrême-Sud, le Nebbiu et le Sartenais, etc. Actuellement Seaska scolarise plus de 3.000 enfants en maternelle et primaire, un millier en collège (quatre collèges ouverts, un cinquième en construction) et près de cinq cents en lycée. Il y a urgence à se hisser au même niveau, au plus en une décennie. Car l'érosion de la langue s'accélère brutalement désormais. Le système scolaire public ne permet de créer aucun corsophone ; tout juste permet-il à la transmission familiale qui subsiste encore d'être confortée et d'ajouter les apprentissages en écriture. C'est dans ce vivier déjà restreint que sont recrutés les jeunes enseignantes qui commencent avec Scola Corsa leur carrière d'enseignante en immersion. Qu'en serait-il dans vingt ans si Scola Corsa ne réussissait pas à relancer une génération spontanément corsophone grâce à l'apprentissage qu'elle aura reçue grâce à l'immersion ? Scola Corsa représente en fait le véritable espoir pour l'avenir de la langue corse. ■

Herri Urrats I passi di u pòpulu

Herri Urrats, c'est la fête annuelle des écoles associatives immersives en langue basque, les ikastola, mises en place par la fédération Seaska. Lancée il y a près de 40 ans, en 1984, pour soutenir l'ouverture des premières ikastola et développer leur réseau, elle rassemble autour du lac de Saint-Pée-sur-Nivelle des dizaines de milliers de personnes et permet à la fois de réunir les fonds nécessaires au financement des écoles, et de fédérer toujours plus autour de la langue basque. Scola Corsa a eu le privilège d'assister à l'événement.

Grâce au soutien du député européen, François Alfonsi, une délégation de Scola Corsa emmenée par sa directrice Anna Catalina Santucci et plusieurs membres de son conseil d'administration et de ses équipes de travail, était présente en Pays basque pour échanger avec les responsables des ikastola et de la fédération Seaska. À cette occasion, tous ont pu s'émerveiller de la dynamique de l'Herri Urrats.

Les deux premières enseignantes de Scola Corsa (2021) avec la première enseigante Seaska en 1969 !

Attellu di studiu pè e maestre è e furmatrice di Scola Corsa.

Le peuple corse s'inspire depuis longtemps des expériences basques. Que ce soit en matière de langue, de culture, d'économie, de combat institutionnel, de luttes sociales, le peuple basque est un précurseur et il a beaucoup à nous apprendre. Au sud (communauté autonome d'Euskadi), comme au nord (Iparralde), c'est ainsi pour chaque initiative prise par le mouvement *abertzale* (patriotisme basque).

Ainsi, depuis 54 ans, l'abertzalisme a mis en place des écoles associatives immersives en langue basque et une fédération pour animer ce réseau : Seaska (*berceau* en langue basque). Et pour le consolider, fut imaginé, en 1984, l'Herri Urrats, littéralement, *le pas du peuple*. Le principe consistait, autour du lac de Saint-Pée-sur-Nivelle, 12 hectares, en une marche où chaque pas compterait au bénéfice de la langue, pour recueillir des fonds, pour séduire de nouveaux parents, pour inscrire toujours plus d'enfants et ouvrir toujours plus d'écoles. L'enjeu : le sauvetage de l'*euskara*, la langue basque, en visant sa réappropriation par une totale immersion linguistique : parler basque à l'école mais aussi enseigner en basque, langue exclusive des établissements, ce qui permet de la faire retentir pour tous les cours, à tous les niveaux, durant le temps scolaire et périscolaire avec toutes sortes d'animations pour que l'enfant s'imprègne de cette magie linguistique, de ses sonorités, de ses expressions. Objectif : fabriquer de parfaits basquophones, dans l'usage quotidien, avec le maître, mais aussi et surtout entre les enfants, dans et hors l'école, à la maison et dans la vie de tous les jours !

Les écoles immersives ikastola sont un véritable fait social. Même s'il reste encore beaucoup de progrès à faire, 4.200 enfants sont scolarisés dans 38 écoles répartis sur tout le territoire, quatre collèges, un cinquième à la prochaine rentrée, et un lycée (bientôt un second) qui compte parmi les meilleurs résultats de France au baccalauréat ! Tout cela repose sur la volonté et l'énergie des parents et militants qui les portent. *« L'implication des parents est indispensable, tant pour assurer le bon fonctionnement de l'ikastola, que pour contribuer au bienêtre de l'enfant. L'ikastola existe grâce à ce bénévolat. Les parents doivent s'impliquer de diverses manières selon leurs goûts et disponibilités »* explique Seaska.

La force des ikastola c'est la langue, mais c'est aussi la pédagogie, *« à l'ikastola, on considère que chaque enfant a sa personna-*

Publication financée avec le soutien du Parlement européen

La délégation Scola Corsa à Herri Urrats.

Nos hôtes, Peio Jorajuria et Hur Gorostiaga, respectivement président et directeur de Seaska. À droite, avec François Alfonsi.

Visite d'une ikastola (à gauche) et du siège de Seaska (à droite) avec partage d'expérience autour de la gestion administrative des écoles et du réseau.

lité, et sa façon d'apprendre ! L'élève est vu comme un être singulier, actif, acteur, cherchant et donnant du sens».
«L'euskara est la langue de vie de l'ikastola : en plus de la classe, les récréations, les sorties, les activités ainsi que la cantine ont la même importance, puisque nous offrons ainsi un environnement diversifié à l'enfant pour son épanouissement en basque. En maternelle, à l'âge adéquat pour apprendre les langues, les jeux, chants et contes occupent une place particulière, pour que l'enfant s'approprie l'euskara par le plaisir» témoignent encore les militants de Seaska.

L'Herri Urrats est le témoignage de cette magnifique réussite. Aujourd'hui en moyenne 50.000 personnes animent sur une journée (second dimanche du mois de mai) divers ateliers, bars, restaurants, concerts autour du lac. Sept grandes scènes sont dressées représentant les sept provinces du Pays basque : *«Au fil des ans, Herri Urrats s'est imposée comme l'un des plus importants rassemblements du Pays basque et de la Nouvelle Aquitaine. Chaque année, des milliers de personnes accourent depuis les sept provinces basques et même d'au-delà pour profiter de cette journée festive dans un cadre magnifique mais aussi témoigner de leur soutien à la langue basque»* témoignent nos amis basques. Même lorsque le temps est exécrable, comme cette année, des dizaines de milliers de personnes s'y retrouvent malgré la pluie... (on évalue à 30.000 les participants cette année !). 2.500 bénévoles y travaillent le jour-J pour participer au montage/démontage avant et après l'événement. Ce sont les parents des ikastola qui assurent cette préparation extraordinaire autour d'un(e) coordinateur(rice) à travers diverses commissions (programmation, vente, logistique, communication, restauration, bars, surveillance, transports...).
L'événement se prépare tout au long de l'année et rapporte in fine quelques 300.000 euros de bénéfices tous les ans. Ceux qui ne peuvent pas s'y rendre, tiennent à y participer par des dons. Les bénéfices sont reversés à l'association Ikastolen Egoitza (les locaux des ikastolas) en soutien aux écoles. Cette année, ils permettront de financer le 5e collège en pleine construction à Saint-Pée-sur-Nivelle (lire ci-dessous).
Côté nourriture, l'Herri Urrats se chiffre en plusieurs tonnes de frites, en centaines de kilos de viande, en plusieurs dizaines de milliers de litres de bière, de cidre et autres boissons... Des dizaines de groupes se succèdent sur la scène, témoignant d'une culture vivante. Et le plus impressionnant est le nombre de jeunes qui participent à l'évènement. On vient à l'Herri Urrats pour assister à des spectacles où la langue basque s'exprime dans tous les genres, et particulièrement aux sonorités nouvelles, du rock, de la techno ou de la world music. Les jeunes adorent et il faut voir et entendre à quel point dans tous les espaces du site, c'est la langue basque qui s'impose sur toutes les lèvres !
Vivre en basque le plus naturellement du monde : le pari Seaska d'il y a quelques 40 années est gagné. Et il n'est pas prêt de se terminer : *«Tant qu'il y aura besoin de mettre l'Euskara en avant, il y aura toujours Herri Urrats»* affirment avec fierté nos amis basques ! ■
Fabiana Giovannini.

Le cinquième collège Seaska

Nouveau pari gagné !

L'extraordinaire dynamisme basque se mesure dans les réalisations de Seaska. À chaque fois, un pari osé, et un pari remporté ! Ainsi, le cinquième collège : en janvier dernier, c'était un terrain vague de 10.000 mètres carrés pour construire le collège, son gymnase et son parking avec l'accès aux transports en commun. Cinq mois plus tard, à notre passage à l'Herri Urrats, on a pu mesurer l'avancée impressionnante du chantier : l'essentiel de l'architecture est montée... grues et engins de chantier sont en action, et les entreprises l'assurent : le collège ouvrira bien ses portes à la rentrée 2023 ! Il pourra accueillir 150 élèves des communes environnantes puis à terme jusqu'à 250 élèves ! Il faudra plusieurs Herri Urrats pour le financer avec un budget de 6 M€ ! Tout ça grâce à l'énergie, l'ingéniosité et la volonté d'être d'un peuple. Mais comment ils font ?! ■

Zone humide de Petracurbara

Nouveau symbole du mépris des règles d'environnement

Cela fait plus de 30 ans que l'association locale Petra Viva appuyée par U Levante alarme sur la destruction de la zone humide de Petracurbara. 33 ans exactement que cet arrière-plage subit des agressions pour être comblés. 33 ans que les règles d'urbanisme y sont bafouées à intervalles réguliers.

La zone humide de Petracurbara en 1976 encore préservée, puis en 1990, la même zone humide en partie comblée : on mesure l'impact sur la biodiversité de ce site dont l'intérêt écologique est reconnu : roselière, phragmites, tamaris, mares où se reproduisent batraciens, libellules, oiseaux d'eau... L'association Petra Viva demande aux autorités de mettre tout en œuvre pour faire cesser ces dégradations et remettre en état le site.

Le 18 mai dernier, U Levante alerte à nouveau : *« Znieff de type 1, habitat d'animaux et de végétaux protégés, espace remarquable du Padduc : zone humide à nouveau détruite »*.

Le 17 mai, suite à la protestation de l'association Petra Viva, le parti Ecologia Sulidaria alarmait également : *« Depuis plusieurs jours des engins de travaux publics ont commencé à détruire la zone humide de Petracurbara en vue d'en faire un parking payant. Ces travaux sont réalisés sans aucune autorisation. Ils sont illégaux car ils concernent une zone humide d'intérêt patrimonial qui abrite des espèces végétales et animales fragiles et protégées par des arrêtés ministériels (en application de l'article L.411-1 du code de l'Environnement) et à l'échelon européen par la directive Habitats naturels-Faune-Flore. »*

Et les écologistes de poursuivre : *« Cette zone est classée en ZNIEFF de type 1, Espace remarquable et caractéristique du code de l'Urbanisme et du Padduc, dans la bande littorale des 100 mètres, ainsi qu'en périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral. C'est dire son importance pour notre biodiversité, qui implique de veiller à sa protection en appliquant strictement la loi. Depuis le démarrage des travaux, plusieurs des services de l'État ont été avertis, notamment l'OFB et la Gendarmerie, qui se sont rendus sur place. Mais les travaux n'ont pas été arrêtés, et le risque est de voir disparaître cette zone protégée dans les 2 prochains jours. Les dégâts seraient alors irréversibles. Ecologia sulidaria s'élève vivement contre cette destruction inacceptable et demande à toutes les autorités concernées d'intervenir de toute urgence pour faire cesser ces travaux »*.

Le 29 août 1995, U Levante avait déjà publié une vidéo (toujours visible sur son site) *« des engins déversant des tonnes de matériaux sur la zone humide, afin de la combler et de réaliser un parking contigu à un restaurant de plage »*.

En réalité, dès 1990, 2000 m² de la zone avait été comblés. La DDE dresse procès-verbal. Le maire prend un arrêté interruptif de travaux. En octobre, 17 associations de protection de l'environnement, dont U Levante, portent plainte. Malgré cela, 1000 autres m² sont comblés en 1991. Nouveau procès-verbal de la DDE. Nouvelle plainte des associations.

En 1993, procédure engagée à l'encontre du propriétaire M. Catoni et de l'auteur des dégradations M. Constant, au Tribunal de grande instance cette fois. *« Infraction non constituée »* dira la justice. En 1995, nouveaux comblements, nouveau PV, nouvel arrêté municipal interruptif. 180 personnes se constituent en Collectif de défense de la zone humide. En 1997, la Cour d'appel confirme l'arrêté interruptif.

Fin 2007-début 2008 encore un comblement *« effectué à partir de matériaux provenant de la démolition du port de Cagnanu »* dénonce U Levante qui porte plainte. En 2010, la DDE déclare qu'il y a *« volonté délibérée de remblayer la zone humide et l'espace remarquable de Petracurbara »*, des *« infractions totalement fondées »* et des *« impacts sur les espaces protégées et la végétation considérables »*.

Enfin, le 11 janvier 2011, les responsables, Joseph Constant et la Société méditerranéenne de travaux publics (SMTP), sont condamnés respectivement à des amendes de 7500 et 15000 euros ainsi que 2000 euros de dommages et intérêts à verser à U Levante et à France Nature Environnement. Peccadille sans condamnation de remise en état des lieux ! U Levante fait appel.

2012, le comblement se poursuit. Et d'ailleurs, le projet de PLU (jamais adopté) prévoit la création de deux parkings et d'une zone urbanisable sur les parties comblées ! En 2014, en appel,

« Les zones humides sont notre réservoir d'eau potable, le filtre des nappes phréatiques ; elles permettent de stabiliser le littoral contre les tempêtes, de maîtriser les crues, de recharger les eaux souterraines, de retenir les sédiments et matières nutritives… Ajoutons encore, pour ceux qui ont la fibre environnementale, que les zones humides sont un réservoir de diversité biologique. Inutile de dire que leur contribution à la santé et au bien-être humain est vital ». U Levante

la justice n'ordonne toujours pas la remise en état du site qui aurait pourtant permis un arrêt définitif de ces agressions et *« de retrouver le sol d'origine, de rétablir le fonctionnement hydrologique du marais (son rôle écologique et également le "service rendu" comme atténuateur naturel des crues et inondations) »* se lamente U Levante en 2013… ajoutant : *« nul doute qu'un parking occupera un jour l'espace ainsi comblé qui, sur le premier plan d'occupation des sols était destiné à un lotissement ».*

Depuis, est intervenu le Padduc… consacrant cet espace comme « remarquable » et donc confirmé inconstructible. Rien n'y fait !

Le Conservatoire du littoral avait souhaité se rendre acquéreur, en vain. Ce serait pourtant une solution pour la remise en état du site en touchant au portefeuille des délinquants !

Récemment, Michel Delaugerre, animateur de l'association Petra Viva, ancien employé du Conservatoire, alerte encore les autorités sur ces nouveaux comblements en vue de créer un parking payant de 500 places. Une fois de plus, le procureur de la République est saisi. Le nouveau maire (depuis 2020), qui n'a pas donné d'autorisation de travaux, renvoie l'État à ses responsabilités.

Et voilà que… face à toute l'impuissance des autorités jusqu'ici, deux engins de chantier ont été incendiés dans la nuit du 18 mai…

Corsica n'averà mai bè. ■ **F.G.**

Miché Castellani

À rombu di luttà !

Le 16 mai dernier en séance publique de l'Assemblée nationale, Michel Castellani a adressé un camouflet au gouvernement qui l'avait pris de haut, et qui, avec lui, a méprisé la question grave de la lutte contre les incendies. Petit rappel des faits.

Il se passe des choses intéressantes au Palais Bourbon depuis l'arrivée de quelques trouble-fête en la personne des députés nationalistes corses.

Alors que l'Assemblée examinait la proposition de loi pour renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, Michel Castellani, député de la première circonscription de Haute-Corse, est intervenu pour – une fois de plus – plaider en faveur de l'octroi de canadairs à la Corse et plus encore, d'une base de canadairs.

Nos lecteurs s'en souviennent, en novembre dernier, le député corse avait (par son insistance) obtenu du ministre de l'Intérieur la garantie que des canadairs soient positionnés à Bastia Poretta. Chaque année, malgré le risque maximal sur l'île et en Méditerranée, seuls deux canadairs sont basés à Aiacciu, aucun à Bastia.

Michel Castellani est revenu sur l'engagement du ministre, vraisemblablement oublié, que *« les moyens de lutte en Corse seraient conservés et renforcés »…*

« Notre amendement est l'occasion de souligner une fois de plus la nécessité de créer une base de canadairs en Corse. Notre île, vous le savez, est touchée par une sècheresse catastrophique, et le temps d'attaque du feu est un élément primordial de réussite » a rappelé Michel Castellani. *« À défaut, il y a une position de repli, c'est au moins de baser des canadairs sur l'aéroport de Bastia Poretta en été ».*

« Il y a eu l'an dernier des centaines de départ de feux en Corse » a poursuivi le député, rappelant que l'aéroport de Bastia est *« situé excellement, non seulement pour le sud de la Corse, mais également pour le sud de la France »* et que *« le point le plus proche de Bastia en Italie, est à 40 kms. Nous avons la possibilité de couvrir toute une zone à la fois en France, en Italie et sur les îles de la Tyrrhénienne ».*

Il a, dans un premier temps, malheureusement constaté à quel point son intervention était méprisée par les représentants du gouvernement, la ministre, secrétaire d'État en charge de la ruralité, Dominique Faure, bavardant sur ses bancs…

Michel Castellani s'est alors interrompu pour attirer l'attention du gouvernement… s'attirant la sympathie de l'ensemble de ses collègues, outrés autant que lui, de cette attitude dédaigneuse. *« Je vois que personne ne m'écoute au banc, ce qui est extrêmement désagréable »* s'est-il agacé, *« ce que je suis en train de raconter me semble d'un intérêt quand même suffisant pour qu'il y ait une oreille attentive. Au moins une oreille, parce que votre réponse je la connais déjà, elle est négative, mais au moins laissez-moi vous expliquer le bien fondé de mes propos, si c'est possible ! »*

Après son intervention, le rapporteur a répondu sur un ton laconique *« avis défavorable »*, tandis que la ministre a pris un ton excédé, soufflant elle aussi un méprisant : *« défavorable »…*

« Je trouve les explications du gouvernement un peu brèves » a répondu stoïque Michel Castellani !

Résultat : les députés qui siégeaient ayant une mémoire, sont restés sur l'engagement du ministre de l'Intérieur pris en novembre 2022 et ont sanctionné Madame Faure pour sa désinvolture : l'amendement de Michel Castellani a été adopté malgré l'opposition du gouvernement ! C'est dire le combat qu'il faut mener dans ces travées « républicaines », et la force de persuasion que gagne le groupe LIOT !

Comme quoi, l'opiniâtreté paie !

Sciaccamanate à i nostri deputati ! ■

Miché Dominici

De A Valella à la scène !

A Valella c'est une petite maison de A Parata, village au cœur de l'Orezza. C'est l'antre de Miché Dominici, auteur-compositeur interprète, musicien, batteur avant tout, et chanteur… une âme poète en vérité car dans ses compositions tant musicales qu'en paroles, c'est la douceur et la tendresse qui prédominent. Peut-être ses quêtes personnelles ? Ou bien le cocon où il a grandi, sans être épargné non plus par l'existence.
Il était sur la scène du Spaziu Culturale Carlu Rocchi de Biguglia ce 16 mai. Un incantu.

Miché est un paradoxe. Il a commencé par la batterie qui révèle un caractère passionné, rebelle, comme tous les batteurs qui s'éclatent avec talent sur leurs caisses et pour ceux qui l'ont connu tout petit, c'était déjà très tôt chez lui un moyen d'expression et d'escapade. Vous pouviez essayer alors de lui parler, de l'appeler, il était ailleurs, concentré sur son jouet, échappant à notre monde ! Et puis, quand il laisse sa batterie pour sa guitare, tout s'apaise, et le voilà tendre et poète... de sa voix profonde qui puise des tonalités au fond de son être intime, puis s'envole dans des sonorités plus aigües peut-être pour rechercher et suivre « l'étoile », comme disait Jacques Brel. Tel est sa quête...
Pour écouter Miché, il faut d'abord entendre sa mélodie, et sa voix s'y mêle à en faire partie, les mots viennent après, avec toute leur importance. C'est l'autre paradoxe, très attaché à sa terre de Corse, au point de s'être enfermé à *A Valella*, son refuge, il s'échappe encore et compose beaucoup en anglais, même s'il chante aussi en français et (trop peu) en langue corse. Il est dans la *world music*, l'anglais n'est qu'un instrument de plus pour lui dont il use pour atteindre de meilleures sonorités. Ça plait ou ça déplait, il faut comprendre « sa quête » et le chemin qui l'a mené jusque-là pour permettre à nos âmes torturées par plus de deux siècles de colonisation de le tolérer.
Miché, c'est d'abord un batteur, depuis de longues années, avec l'Attrachju et d'autres groupes insulaires, puis pendant quelques années avec des musiciens anglais avec qui il apprend et se forme. Enfin, il rejoint un groupe d'amis, les *Four Kiks*, rencontrés à Nice, qui le conduisent sur toutes les scènes du Continent et d'ailleurs, pour jouer et se construire. Il s'est ainsi forgé des amitiés extraordinaires, et baigne dans cet univers musical de solidarité entre artistes qui fait qu'un jour il accompagne, l'autre il est accompagné. Et dans ces échanges magiques, tous puisent leurs propres inspirations et leurs originalités. D'autres artistes confirmés le rejoignent et s'y affirment à leur tour comme Nicolas Torracinta, Jean-Jacques Murgia, Tim Parisot, Célia Picciochi, et bien d'autres encore qui l'accompagnent dans sa soif musicale. On a vu même du côté de *A Valella* des artistes de renom comme Joyce Jonathan ou Patrizia Gattacecca ! Il y tourne aussi de petites vidéos originales, et le Miché que nous connaissons aujourd'hui pour ceux qui sont séduits par son offre musicale, ou qui l'ont découvert sur la scène du théâtre de Bastia, le 18 mai 2022, ou du Spaziu Culturale di Biguglia, le 16 mai dernier, s'est d'abord révélé, nouveau paradoxe, alors qu'il était de retour en Corse, et s'est cloîtré, comme nous tous, durant la période du confinement. Il fait alors le choix de ne pas se renfermer justement. Mais au contraire de s'offrir par les moyens du net. Il se crée un univers dans la maison de ses grands-parents à *A Valella*, où il compose pour la première fois, joue et voyage avec d'autres, encore, chacun s'envoyant ses créations et construisant des compositions originales distribuées ensuite sur les plateformes.
Après le confinement, de studio d'enregistrement, *A Valella* devient résidence d'artistes où les un(e)s et les autres viennent aussi gratter la guitare et mêler leurs voix. Nouveau concept : il crée *A Valella 360°* qui fait découvrir aux internautes ces compositions depuis le cœur de l'Orezza... et témoigner ainsi, que depuis un petit village de Corse, peuvent se bâtir de grandes choses, musicalement parlant.
De là, avec le concours d'un paisanu di A Parata, Amatu Leoni, di core pueta anch'ellu, est née la magnifique chanson qui consacre *A Valella* et qu'il chante en duo avec son cousin, Romain Dominici, deux magnifiques voix !
Miché était sur scène ce 16 mai à Biguglia avec son talent pour rendre ce qu'il a reçu, partageant la scène avec nombre d'artistes, connu(e)s ou moins connu(e)s. De Patrizia Gattacecca à Clément Albertini, Nicolas Torracinta, Jean-Jacques Murgia, Nicolas Zimako, Romain Dominici, Amatu Leoni, le trio Elixir, Elisa Tramoni, Martial Paoli, Tim Parisot... C'était, paraît-il, la dernière du spectacle *A Valella* et de cette période d'après confinement, il s'est envolé vers d'autres créations. Di mùsica A Valella... ■ **Fabiana Giovannini.**

Où en est-on du processus Beauvau ? Le crédit du président de l'Exécutif de Corse semble dangereusement entamé.

Processus Beauvau

Le peuple est hors course

par Max Simeoni

Les formations politiques et quelques autres socio-économiques ont joué du coude à coude pour être dans le peloton emmené par le président de l'Exécutif «local», Gilles Simeoni, place Beauvau pour y parler de tout «sans tabou». La venue du ministre de l'Intérieur Darmanin, annoncée pour définir le processus, a été renvoyée chaque fois en continuant de l'attendre. Fait nouveau récent, certains, dont les Républicains, viennent de casser le peloton. Ils iront seuls place Beauvau exposer leurs analyses politiques et économiques. Ainsi, le crédit de Gilles Simeoni est entamé. Il ne peut plus prétendre représenter la grande majorité du peuple corse. Majorité sans doute du fait que personne ne peut jouer ce rôle à sa place... pour le moment. Un homme seul que partis ou politiciens veulent bien consacrer sans trop de force politique le soutenant. On se rend compte qu'un tel échafaudage est propice à toutes les combinaisons aléatoires de politiciens qui ont une expérience limitée et pressés d'avoir une notoriété dont beaucoup mettront en avant leur capacité de nuire plus que de construire pour être admis dans la farandole des élus «locaux».

Toute la classe politique est tombée dans le piège des statuts particuliers. Statuts qui les rendent responsables d'une partie de la gestion, sans moyens ni financements suffisants pour tout étreindre.

Toute la classe politique est tombée dans le piège des statuts particuliers (Defferre, Joxe, Jospin, Caseneuve). Statuts qui les rendent responsables d'une partie de la gestion, sans moyens ni financements suffisants pour tout étreindre. Le sentiment désabusé de n'être pas différents des clans finit par l'emporter.
Il manque la partie la plus importante : la base populaire. La base électorale d'élu local a débouché sur un jeu d'élus qui forment des bandes derrière leurs banderoles et qui se disputent au sein même de leur parti une onction qui est celle d'un suffrage universel perverti. L'intérêt collectif devient celui de bandes électorales. Or, le peuple est hors course.
Je vais tenter de définir le processus qui a été escamoté.
Les militants d'une piève où ils vivent se regroupent pour appliquer la ligne définie par un ou plusieurs congrès généraux et qui ont voté le statut du mouvement émancipateur du peuple corse. S'il y a quelques différences secondaires, elles sont admises dans l'organisation majoritaire et soumises à des règles de fonctionnement démocratique. Dans chaque piève, un local du mouvement est ouvert avec une permanence d'un dirigeant local pour recevoir un public intéressé (militants de passage, de la diaspora, sympathisants, simples curieux). Les publications, la presse du mouvement, l'historique, etc., sont résumés sur des tableaux didactiques.
Les militants se réunissent entre eux pour les débats internes et pour élire un bureau (président, trésorier, secrétaire, trois ou quatre membres...) lequel est garant d'un fonctionnement démocratique statutaire. Ces bureaux sont effectués à tour de rôle. Pas d'emploi illimité dans le temps.

Ceci n'est qu'un bref aperçu de ce qu'il est possible de faire dans un parti qui cherche à impliquer dans la réflexion en cours ses militants, et, au-delà, ceux de son peuple qui souhaitent s'investir. Car c'est bien ce que doit rechercher un parti nationaliste : associer le peuple corse à la construction de son avenir.
Il y a certainement d'autres choses à dire, des processus internes à développer, que cette «mise à l'écart» qui est aujourd'hui ressentie par le plus grand nombre et qui, c'est évident, entraîne un désintérêt préjudiciable, quelles que soient les bonnes volontés que l'on peut afficher et l'énergie que l'on veut déployer. Car ce désintérêt est une aubaine pour tous ceux qui, à Paris, comme en Corse, se détournent de l'intérêt collectif pour ne cultiver que la pulitichella. Que c'est triste ! ■

Abbunamentu

Arritti

Pigliu un abbunamentu d'un annu à Arritti per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'Arritti.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre Bianchini - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 Bastia - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 - mèl : marches-publics@odarc.fr - web : http://www.odarc.fr - SIRET 33035573600019

Objet : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment agricole (bergerie, bloc de traite, laiterie et bureaux) ainsi que d'un hangar agricole de stockage avec aire de lavage
Référence acheteur : 002/PI/2023
Nature du marche : Services
Procédure ouverte
Classification CPV : Principale : 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex - Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Diffférends et Litiges relatif aux marchés publics - Secrétariat du comité - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE - 06 - Tél : 04 84 35 45 54 - Fax : 04 84 35 44 60 - catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : • *Référé précontractuel :* jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord cadre.
• *Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :* Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 149400 euros
Nombre d'offres reçues : 6
Date d'attribution : 22/05/23
Marché n° : 2023002
ATELIER ARCHI-MED, 1793 RTE SUPERIEURE DE CARDO, 20200 BASTIA
Montant HT : 149 400,00 Euros
Le titulaire est une PME : NON
Sous-traitance : non.
Envoi le 22/05/23 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marchespublics. info

COMMUNE DE PIANELLO
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Pianello - Le Maire - Place de l'Église - 20272 Pianello - Tel : 04 95 39 61 33 - Fax : 04 95 39 61 31
Objet du marché : Travaux de revêtement de la voirie communale pour l'accès aux différents hameaux.
Caractéristiques principales : Marché de travaux en procédure adaptée.
Mode de passation : Procédure adaptée, conformément au CMP.
Critères de sélection des candidatures, conformément à l'Art. 52 du CMP :
- Candidatures recevables en application du CMP.
- Candidatures présentant des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes, à travers un mémoire de présentation indiquant : a) l'importance des moyens humains, matériels et techniques qu'elle se propose d'employer pour l'opération considérée ainsi que les garanties financières dont elle dispose. b) le prix. c) fournir un pressbook et toutes les références utiles.

Conditions de participation : Situation juridique - Références requises : Lettre de candidature - Déclaration du candidat - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP - Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat : - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les missions de maîtrise d'œuvre réalisées au cours des trois derniers exercices - liste des principales références de missions équivalentes réalisées au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire.
Critères d'attribution : Valeur technique : compétences, références et moyens : 60% / Prix : 40%
Type de procédure : procédure adaptée
Date limite de réception des candidatures : 6 juillet 2023
Modalités d'ouverture de remise ou d'envoi des plis :
Les candidats transmettent leur candidature soit : à la Mairie de Pianello, dont l'adresse est citée ci-dessus, soit en recommandé avec accusé de réception, soit en mains propres contre récépissé, sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant la mention obligatoire : « Travaux de revêtement de la voirie communale pour l'accès aux différents hameaux ».
Renseignements, retrait du dossier de candidature :
Pour tout renseignement technique, contacter Monsieur le Maire : pianello.mairie@wanadoo.fr ou aux heures d'ouverture de la mairie le lundi et le jeudi de 14h à 17h
Autres renseignements : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, chemin Montepiano, 20200 Bastia, Tel : 04 95 32 88 66 – Fax : 04 95 32 38 55.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 mai 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/05/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
APARICIO VÉRONIQUE ANDRÉE - "MJTEA" RN 198 - ESPACE PASQUALINI - 20230 SAN-GIULIANO
ACTIVITE : SALON DE COIFFURE MIXTE
RM BASTIA 438 671 695

POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

THEODORE 1ER
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 BIS BOULEVARD SOLFERINO
20000 AJACCIO
894 592 815 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 4 mai 2023, le Président de la société par actions simplifiée THEODORE 1ER, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 2 bis Boulevard Solferino, 20000 AJACCIO, chez Monsieur Jean-Christophe LESCHI, Résidence les Horizons Entrée D, Boulevard Stephanopoli de Comnène, 20000 AJACCIO à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS, LE PRÉSIDENT

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonifacio du 11 mai 2023,
La Société A MAIORI, Société à responsabilité limitée au capital de 200 euros, dont le siège social est à Bonifacio (20169), lieudit Crocci, Route de Santa Manza, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 912 663 028, a confié à :
La Société L'ANTIGU 20169, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à Bonifacio (20169), 24 Rue Doria, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 751 717 810,
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente au détail de produits régionaux et artisanaux, vins et spiritueux, épicerie, dégustation des produits sur place situé à Bonifacio (20169), au 4 Rue du Champ de Mai, connu sous le nom de "a Maiori" ;
Pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2023 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis,
signé L'ANTIGU 20169, le locataire-gérant.

SABATINI MARIE JULIE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : Residence A CANONICA - Route de l'Aéroport - 20290 LUCCIANA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 avril 2023 il a été constitué une Société par actions simplifiées unipersonnelle
Dénomination : SABATINI MARIE JULIE
Capital : Le capital social souscrit est fixé à la somme de 1000 EUROS. Il est divisé en 100 actions.
Siége Social : Residence A CANONICA Route de l'Aéroport 20290 LUCCIANA
Objet : Commerce de Ventes de Fruits, Légumes et produits Corses
Président : Madame SABATINI MARIE-JULIE
Demeurant Résidence A CANONICA Bat A 20290 LUCCIANA
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
FOURNITURES DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA
Numéro national d'identification : SIRET : 21200037600013
Ville : BIGUGLIA - Code Postal : 20620
Groupement de commande : Non.
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com
Identifiant interne de la consultation : 2023-19
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Jean-Charles GIABICONI
Adresse mail du contact : mairie.biguglia@wanadoo.fr
Numéro de téléphone du contact : 0495589858
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
Capacité économique et financière :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Capacité technique et professionnelle :
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : 09/06/2023 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Identification du type d'acheteurs intervenant : Ville de Biguglia
Intitulé du marché : Fournitures de matériel informatique
Code CPV principal : 30200000-1
Type de marché : Travaux
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Informatique (matériel)
Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Biguglia (20620), Haute-Corse.
Durée du marché (en mois) : 12.
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Oui.
Description du lot : ordinateurs et écran
Code CPV principal : 30200000-1
Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 40000.00
Lieu d'exécution du lot : Ville de Biguglia (20620), Haute-Corse
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Informatique (matériel)
Description du lot : tablettes pour les écoles
Code CPV principal : 30200000-1
Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 80000.00
Lieu d'exécution du lot : Ville de Biguglia (20620), Haute-Corse
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Informatique (matériel)
Description du lot : matériel informatique divers
Code CPV principal : 30200000-1
Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 5000.00
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Informatique (matériel)
Visite obligatoire : Non.

I PRATALI
SCI au CAPITAL de 1000 €
Zone Artisanale PRATALI N° 5
20213 PENTA DI CASINCA

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 9 mai 2023, il a été constitué une Société civile immobilière
Dénomination : I PRATALI
Capital : 1000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : Zone Artisanale PRATALI N° 5 20213 PENTA DI CASINCA
Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaires par voie d' acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ainsi que toutes opérations s' y rapportant directement ou indirectement. Et plus généralement la propriété ou la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Gérants : Monsieur GIANNECHINI Pierre Joseph, demeurant à PIANU DI FIGARETTO, 20230 TALASANI et Monsieur BEN HSSAINE Mohamed, demeurant à PIANU DI FIGARETTO, 20230 TALASANI
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 6 mai 2023, Monsieur Pierre-François LUCCHINI, demeurant Route de Bocca dell'Oro, lieudit Pinarollo, RN 198, 20137 PORTO-VECCHIO, a confié à :
La Société AK 2B, Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est sis au lieudit Bancarello, 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 522 220 581,
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente de fruits, légumes, produits corses, boissons (non alcoolisées) situé Route de Bocca dell'Oro, lieudit Pinarollo, 20137 PORTO-VECCHIO,
Pour une durée commençant à courir à compter du 10 mai 2023 pour se terminer le 12 novembre 2023.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis,
signé AK 2B, le locataire-gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P.en date du 16/05/2023, il a été constitué une S.A.S.U.dénommée : **LA BOITE A OUTILS**
Siège social : paese biancu 20221 CERVIONE
Capital : 100€
Objet : toutes prestations de services dans le domaine du bâtiment et notamment en matière de cuisine
Président : M. Franck GUERIN
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Pour avis le président.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Pierre-François LUCCHINI, demeurant Route de Bocca dell'Oro, lieudit Pinarollo, RN 198, 20137 PORTO-VECCHIO,
A la Société AK 2B, Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est sis au lieudit Bancarello, 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 522 220 581, suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 15 mai 2022,
Du fonds de commerce de vente de fruits, légumes, produits corses, boissons (non alcoolisées), situé à PORTO-VECCHIO (20137), lieudit Pinarollo, Route de Bocca dell'Oro, RN 198,
A pris fin le 31 octobre 2022 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis,
signé AK 2B, le locataire-gérant.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pianottoli-Caldarello du 15 mai 2023, La Société STELLA DI L'ISULA, Société à responsabilité limitée au capital de 300 euros, dont le siège social est à Pianottoli-Caldarello (20131), Bord de mer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 498 217 033, a confié à
Monsieur Ange-François PANTALACCI, demeurant à Ajaccio (20090), Résidence l'Orangerie bâtiment B1, Rue Maréchal Lyautey,
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restaurant saisonnier situé à Pianottoli-Caldarello (20131), Bord de Mer, connu sous le nom de « Ribellinu Piscine » ;
Pour une durée d'une année à compter du 26 mai 2023.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis,
signé Ange-François PANTALACCI, le locataire-gérant.

Pensez-y !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

AGIR PLUS

CLIMATISATION PERFORMANTE

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DE **500€**

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économie d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.

RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

PRÉFET DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE